

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023 - 24
Séance du mardi 16 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 16 mai à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi à la Maison des Associations sous la présidence de Monsieur Ange-Joseph FRATICELLI, maire.

Mme Célia SAEZ RICCIARDI a été élue secrétaire de séance.

Nombre des membres afférents :	19	Présents :	12
Nombre de membres en exercice :	19	Représentés :	04
		Absents :	03

Membres présents : BONIFACI Jean-François, FRANCESCHI Jean-Claude, FRATICELLI Ange – Joseph, GIULY Martin, LUCIANI Dominique, MAIORE Marie-Laure, PAOLI Simon, PIRAS Maria-Antonietta, PISTORES RAMAZOTTI Jeanne, SAEZ RICCIARDI Célia, TADDEI Laurence, VENTURINI Dominique

Membres représentés : BALDOVINI Antony (Pouvoir à Simon PAOLI), LUCIANI Jean-Emmanuel (Pouvoir à Laurence TADDEI), LUIGGI Laure (Pouvoir à Dominique VENTURINI), PERGOLA Marie-Ange (Pouvoir à Jean-François BONIFACI)

Membres absents : BONY Sarah, CHEYNET Patrick, CORONA Jean

Date de la convocation : 10 mai 2023
Date d'exécution : 17 mai 2023
Date d'affichage : 24 mai 2023

OBJET : REPARTITION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES

Le président rappelle que dans le cadre du mécanisme de compensation financière qu'elle a mis en œuvre en application de l'article L.218-8 du code de l'éducation nationale, la commune a pu obtenir d'un certain nombre de communes une participation aux charges de fonctionnement qu'elle supporte pour l'accueil dans ses écoles, d'enfants résidant dans les communes concernées.

Il rappelle que la compensation a été calculée sur la base des dépenses de fonctionnement de l'ensemble des écoles de la commune d'Aléria qui ont été estimées pour 2021 à 761 € par élève.

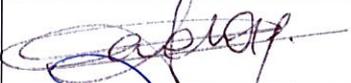
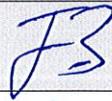
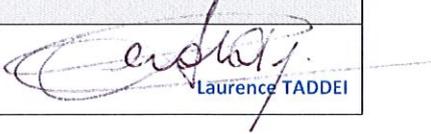
Le président informe l'assemblée que la commune de Pancheraccia, dont 3 enfants sont scolarisés à Aléria, vient d'adhérer au dispositif ; elle se propose de prendre en charge 80 % des dépenses supportées par la commune d'Aléria pour l'accueil de ces 3 élèves, soit 1 826, 40 €.

Il propose au conseil de l'autoriser à signer la convention fixant les modalités de la participation financière de la commune de Pancheraccia et précise que le produit perçu par la commune en exécution de la convention dont il s'agit sera porté en recette au budget 2023 de la Caisse des Écoles de la commune d'Aléria.

* * *

Le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'autoriser le maire à signer la convention fixant les modalités de la participation financière de la commune de Pancheraccia dans le cadre du dispositif prévu à l'article L. 212-8 du code de l'éducation ; dit que le produit perçu par la commune en exécution de la convention dont il s'agit sera porté en recette au budget 2023 de la Caisse des Écoles de la commune d'Aléria.

Délibération n° 2023 – 24 : REPARTITION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES

NOM & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	SIGNATURE Titulaire POUVOIR
FRATICELLI ANGE-JOSEPH Maire Pouvoir à	Y				
LUCIANI DOMINIQUE 1 ^{er} adjoint Pouvoir à	X				
TADDEI LAURENCE 2 ^{ème} adjointe Pouvoir à	Y				
FRANCESCHI JEAN-CLAUDE 3 ^{ème} adjoint Pouvoir à	X				
RAMAZOTTI JEANNE 4 ^{ème} adjointe Pouvoir à	X				
CORONA JEAN 5 ^{ème} adjoint Pouvoir à					
PAOLI SIMON Conseiller municipal Pouvoir à	X				
CHEYNET PATRICK Conseiller municipal Pouvoir à					
GIULY MARTIN Conseiller municipal Pouvoir à	Y				
MAIORE MARIE-LAURE Conseillère municipale Pouvoir à	X				
PIRAS MARIA-ANTONIETTA Conseillère municipale Pouvoir à	X				
BALDOVINI ANTHONY Conseiller municipal Pouvoir à Simon PAOLI	X				 Simon PAOLI
RICCIARDI-SAEZ CELIA Conseillère municipale Pouvoir à	X				
BONY SARAH Conseillère municipale Pouvoir à					
VENTURINI DOMINIQUE Conseiller municipal Pouvoir à	X				
PERGOLA MARIE-ANGE Conseillère municipale Pouvoir à	X				 Dominique VENTURINI
LUIGGI LAURE Conseillère municipale Pouvoir à D. VENTURINI	X				 Dominique VENTURINI
BONIFACI JEAN-FRANCOIS Conseiller municipal Pouvoir à	X				
LUCIANI J-Emmanuel Conseiller municipal Pouvoir à Laurence TADDEI	X				 Laurence TADDEI

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Le président de séance,

